

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 23/10/2026

Reçu en préfecture le 23/10/2026

Publié le 23 OCT. 2026

ID : 079-217901503-20261019-2026866860-DE



DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMALONGES

Réunion du 19 octobre 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf octobre à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la mairie, sous la Présidence de Madame Nadia Bouyer, maire

Présents : Mesdames et Messieurs : Bouyer Nadia, Stoffel Claude, Lohues Cathy, Guillaud Philippe, Le Tual Fabien, Cluseau Guillaume, Deschamps Valérie, Ligeard Isabelle, Nepoux Alexandra, Saulnier Marion, Bechet Emmanuelle, Nicolas Xavier

Absents excusés : Bonnisseau Denis, Bonnisseau Milica, Deschamps Anthony

Secrétaire de séance : Philippe GUILLAUD

 **Réfection de route : rue des terrages**

2026/866-860

Dans le cadre de sa politique d'entretien et de préservation du patrimoine routier communal, la commune de Limalonges consacre chaque année des investissements à la réfection complète d'une voie communale.

Si les interventions de réparation ponctuelle, notamment par Point-à-temps automatique (PATA), permettent de traiter rapidement les dégradations localisées et de maintenir la sécurité des usagers, elles ne constituent qu'une solution provisoire. Lorsque les désordres deviennent trop importants ou trop nombreux, ces réparations successives ne suffisent plus à préserver durablement la qualité de la chaussée. Afin de maintenir un réseau routier communal en bon état et d'éviter une dégradation accélérée des voies, il est nécessaire de programmer régulièrement des réfections complètes de chaussée. Ces opérations permettent de restaurer l'intégralité de la structure routière, d'améliorer le confort et la sécurité de circulation, tout en limitant à terme les coûts d'entretien liés à la multiplication des interventions ponctuelles.

La rue des Terrages présente aujourd'hui un état de dégradation avancé. Les interventions ponctuelles réalisées ces dernières années ont conduit à de nombreuses reprises de chaussée, sans permettre de garantir durablement la qualité de l'infrastructure.

Cette voie, d'une longueur totale d'environ 1 kilomètre, est située à la limite de la commune de Sauzé-entre-Bois. La réfection de cette voie est décidée conjointement des deux collectivités.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le **23 OCT. 2026**
ID : 079-217901503-20261019-2026866860-DE

À la demande de la commune de Limalonges, le Conseil municipal de Sauzé-entre-Bois a délibéré favorablement sur le principe de la réfection de la chaussée et sur la participation financière correspondante.

L'acceptation des devis présentés pour la réfection de la rue des Terrages et l'autorisation de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette opération.
Pour les montants suivants : **13 360.20 € et 13 807.16 €**

Adopté à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Philippe GUILLAUD
Secrétaire de séance



Nadia Bouyer
Maire

